

VIOLENCES SUR MINEURS SECRET et PROTECTION

Réunion InterCegidd et CSS
2026



M.PIERRE – Médecin légiste
pédiatre
UAPED –UMJ



VIOLENCES, de QUOI PARLE t-on?

☐ Violences

- ❖ Violences physiques
- ❖ Violences éducatives
- ❖ Exposition aux violences conjugales
- ❖ Violences verbales, violences psychiques
- ❖ Violences sexuelles

☐ Carences et négligences



Violence = ANTECEDENT MEDICAL !



POSER LA QUESTION !

VIOLENCE
≠
CONFLIT

H. Romano, Repérage et prise en charge
des enfants exposés au contrôle coercitif :
guide pratique pour les professionnels

COMPARAISON ENTRE CONFLIT ET VIOLENCE

CATÉGORIE	CONFLIT	VIOLENCE
TYPE DE RAPPORT	•Égalitaire et symétrique. •Échange AVEC l'autre.	•Inégalitaire et asymétrique. •Échange CONTRE l'autre.
MODE RELATIONNEL	•OUI.	•NON.
	•Verbales et/ou physiques sans l'intention de blesser l'autre et de le dominer.	•Verbales et/ou physiques avec l'intention de blesser l'autre et de le dominer
RESPECT DE L'AUTRE	•Le sujet déclencheur.	•Le sujet déclencheur n'est qu'un prétexte pour dominer l'autre.
TYPE D'AGRESSION	•Avoir raison.	•Contrôler l'autre quitte à le détruire.
OBJET	•Il peut être à l'origine de ce qui a déclenché le conflit, mais il reste sujet du conflit :	•Il peut être à l'origine de ce qui a déclenché le conflit, mais il devient un objet du conflit :
OBJECTIF	•L'enfant est respecté dans les échanges.	•L'enfant est méprisé dans les échanges.
PLACE DE L'ENFANT	•Il n'est pas utilisé pour blesser l'autre parent.	•Il est utilisé par l'auteur comme une arme pour blesser l'autre parent.
CONSÉQUENCES	•Accords ou désaccords sans soumission.	•Pas d'accord ou de désaccord, mais une soumission. •Celui qui a l'ascendant terrorise l'autre et utilise son pouvoir CONTRE l'autre.

LA VIOLENCE N'EST PAS UN CONFLIT QUI S'AGGRAVE

VIOLENCES CONJUGALES ET VEO



« Papa, il me tape mais ça me fait du bien, ça me remet les idées en place »

« Pardon maman, ma sœur elle a un bleu. Papa il m'a dit que c'était ma faute si je l'avais énervé, il a raison, je l'ai pas écouté »

- **Apprentissage des modèles psychosociaux**
 - Intégration dominant/dominé « *j'ai choisi de plus être une victime* »
 - Violence = moyen de résoudre conflit, apaiser tension et frustration
 - De la peur naît la soumission
 - Intégration de l'inversion de la culpabilité
- **Reproduction du mode relationnel, prévention primaire!**
- **Violences envers l'adulte**
 - Même effet neurobiologique
 - Attaque de la figure d'attachement = violence directe



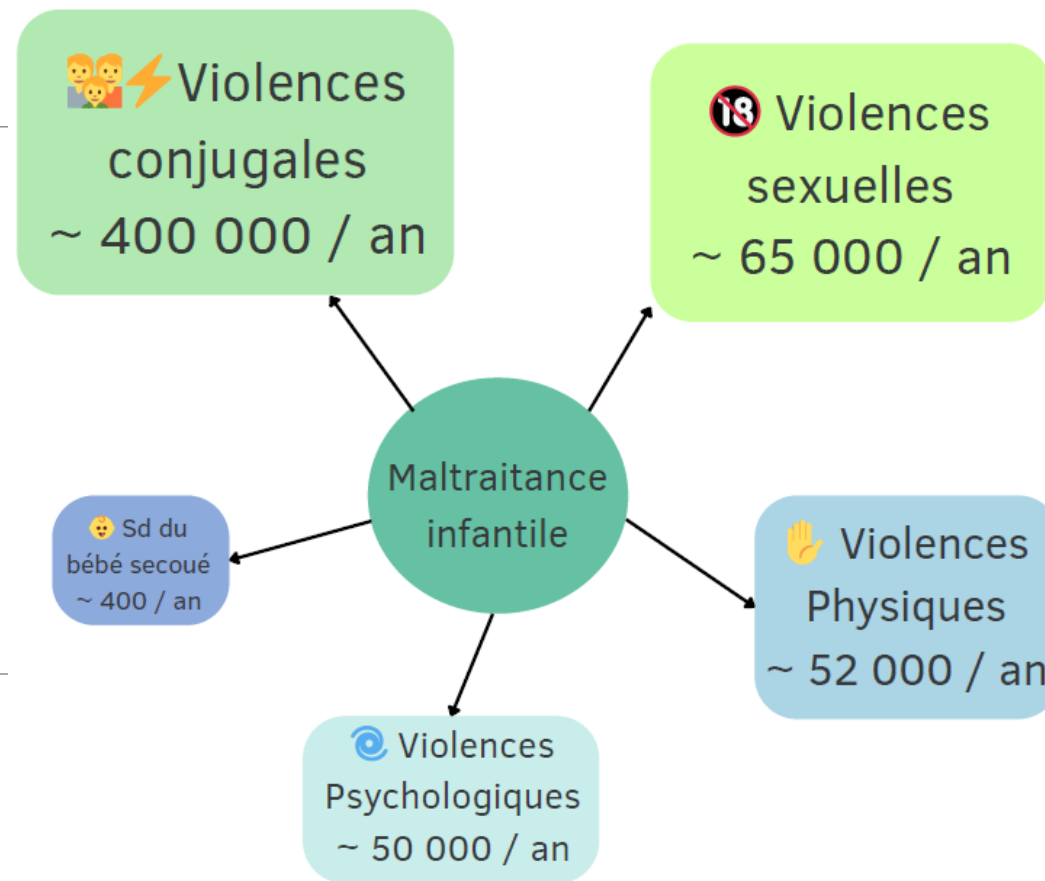
1 enfant sur 10 est victime de mauvais traitements



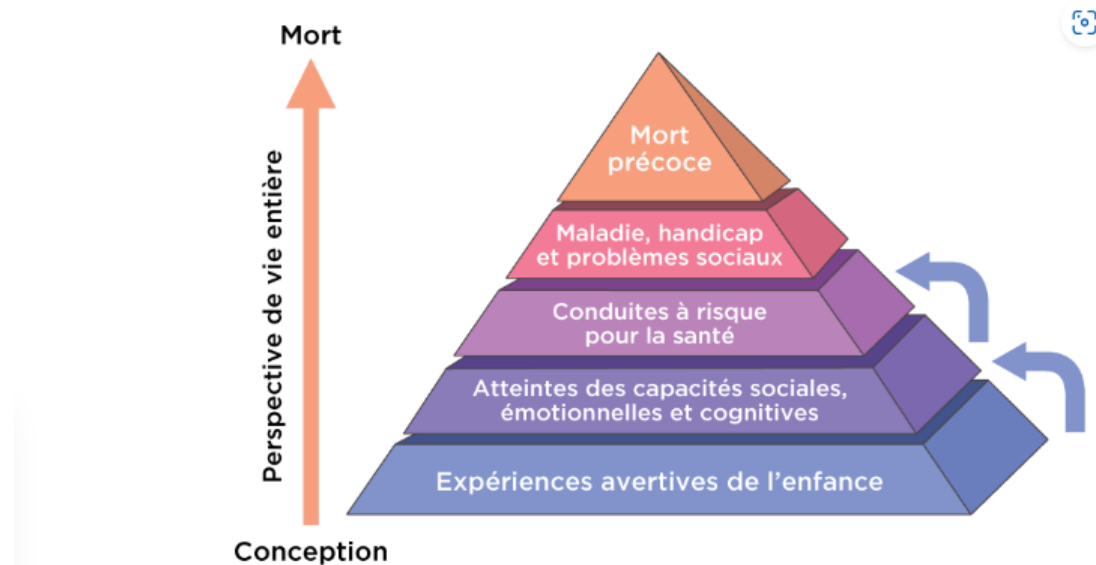
1 enfant meurt chaque semaine à la suite de violences physiques



1 enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les 3 minutes



ACE : adverse childhood experience



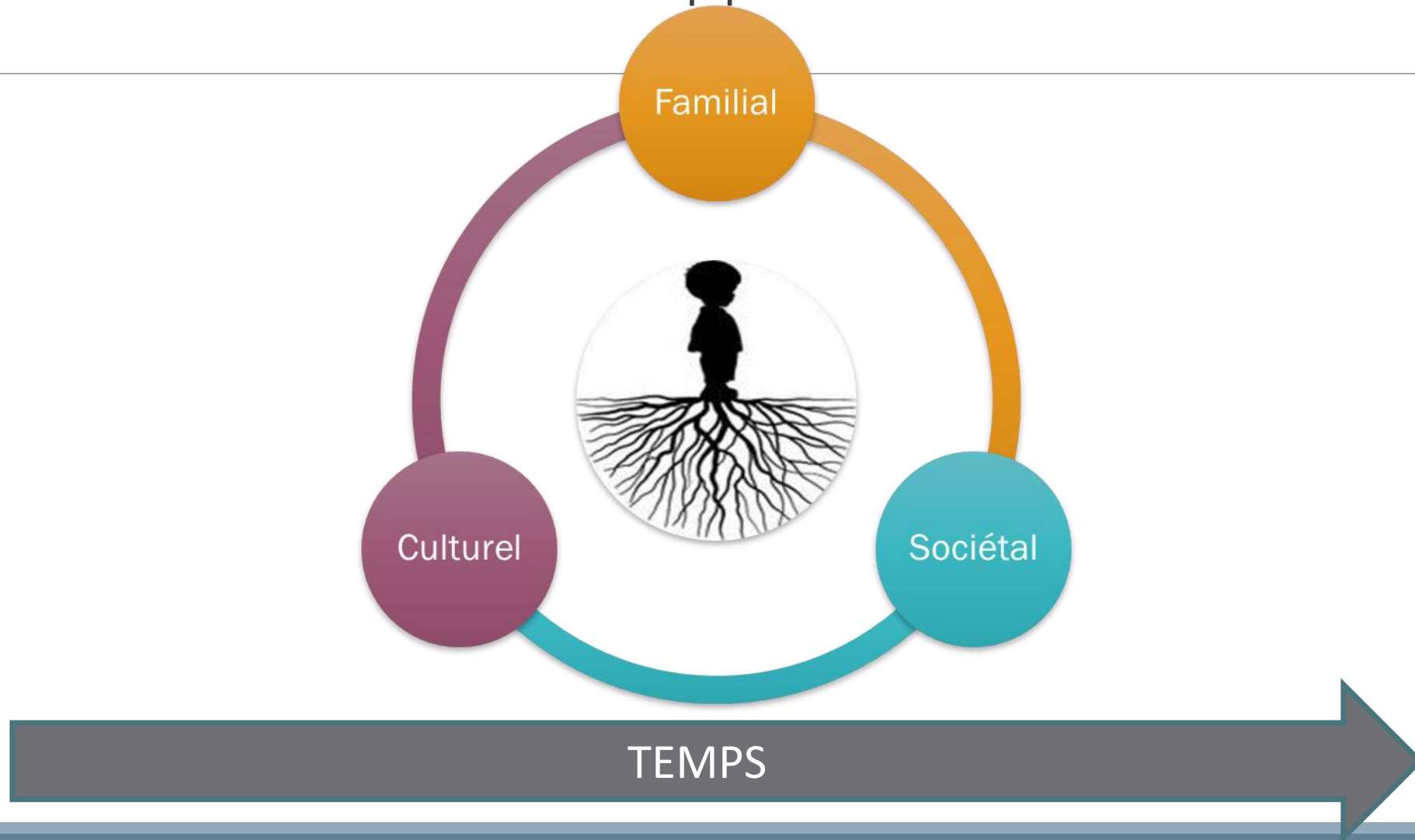
Felitti VJ et al., [Relationship of childhood abuse and household dysfunction to many of the leading causes of death in adults: The Adverse Childhood Experiences \(ACE\) Study](#) . *American Journal of Preventive Medicine* 1998;14:245–258.

Score ΔCF est élevé risques supérieurs

CONSÉQUENCES SANTE & SOCIALES: RÉSUMÉ DES IMPACTS

DOMAINE D'IMPACT	COMPOTEMENTS & FACTEURS		RISQUES & PATHOLOGIES ASSOCIÉS
1. CONDUITES À RISQUE		Alcool (OH) Substances Toxiques Tabagisme	
2. SANTÉ PHYSIQUE		Système Respiratoire Système Cardiovasculaire Système Hépatique	BPCO (Bronchopneumopathie Chronique Obstructive) Cardiopathie Ischémique (Angine de poitrine, Infarctus) Hépatopathies (dont Stéatose, Cirrhose)
3. SANTÉ MENTALE		Dépression & Suicide 	Risque de dépression (x3) Tentatives de suicide (TS) Suicide complété (x3)
4. SANTÉ SEXUELLE & REPRODUCTION		Comportements Sexuels & Grossesse	Partenaires sexuels multiples Infections Sexuellement Transmissibles (IST) Grossesses non désirées Activité sexuelle précoce Grossesse chez les adolescents Mort fœtale
5. IMPACT SOCIAL & QUALITÉ DE VIE		Qualité de Vie & Violences 	Qualité de vie médiocre Risque de violence entre partenaires

Bien grandir : contexte développemental

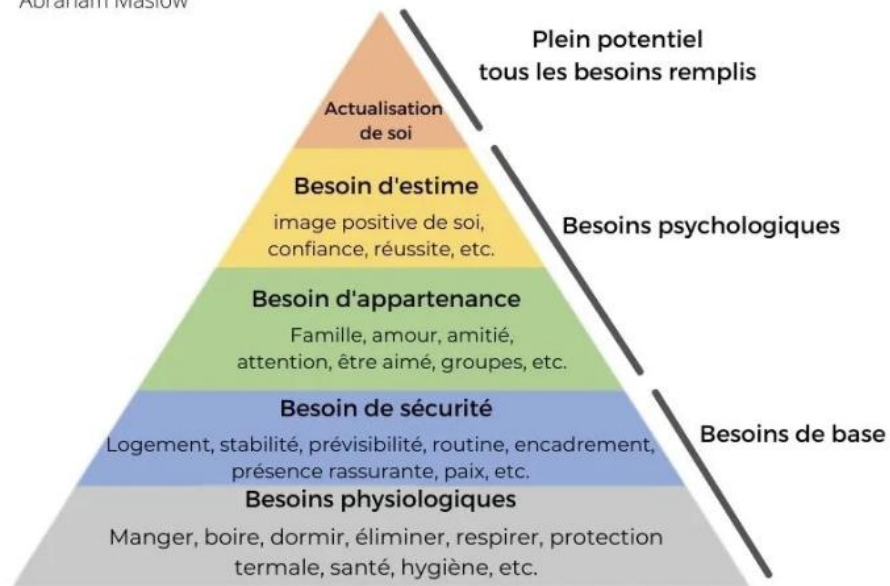


Carences / négligences



Abraham Maslow

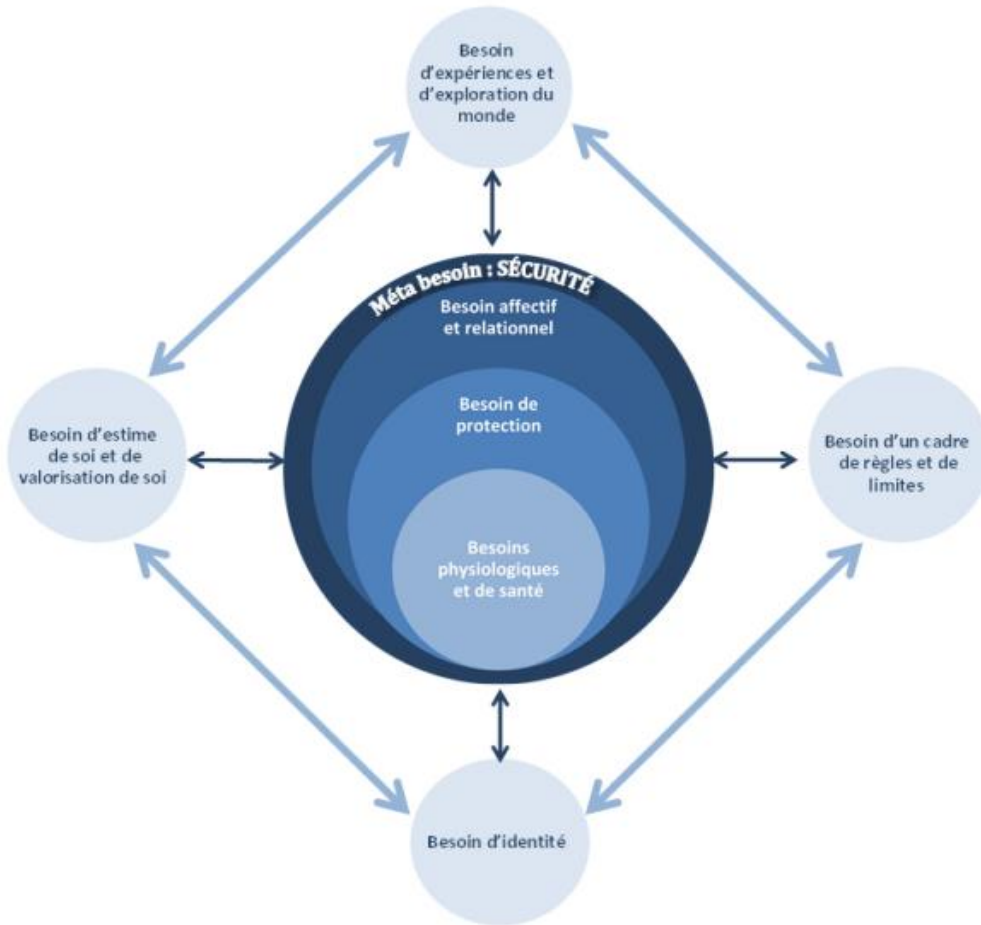
La pyramide des Besoins fondamentaux



blog.creasources.ca

La pyramide des besoins fondamentaux selon Maslow

Carences/négligences



-
- Environnement sécuritaire
 - Stimulation
 - Respect des **besoins fondamentaux**
-
- Les enfants de l'oubli

Carences/négligences

THEORIES DE L'ATTACHEMENT

SECURE

- Réponse rapide
- Cohérente
- Durable
- Enfant : manifeste ses besoins

EVITANT

- Distance
- Peu de réaction
- Enfant : masque signaux de détresse. Adulte ne peut pas répondre à ses besoins

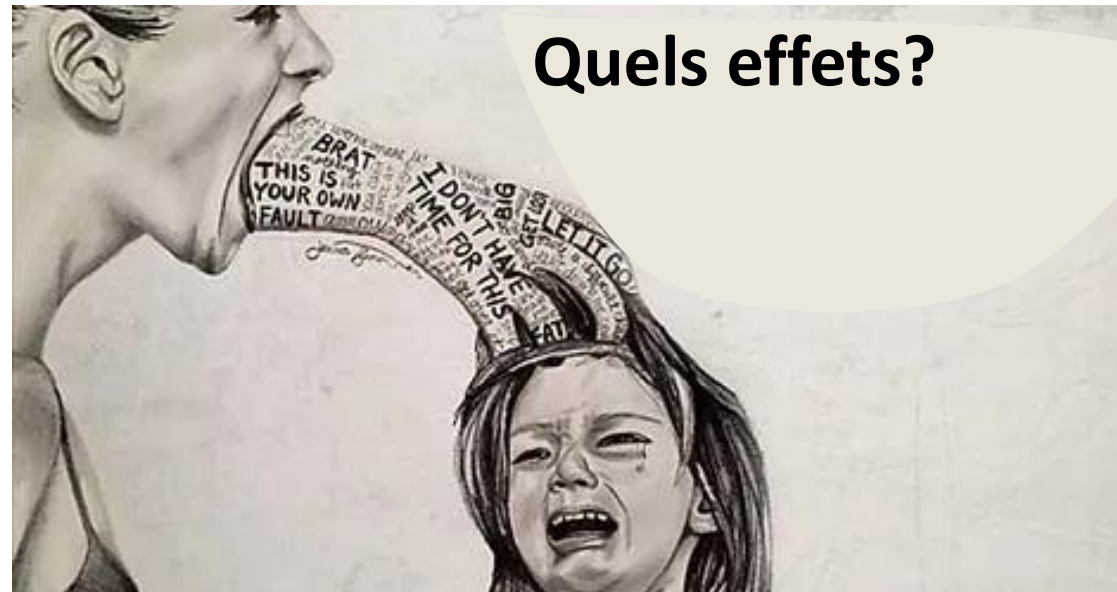
AMBIVALENT

- Incohérence des réponses
- Inconstances
- Enfant : résistance au réconfort, anxiété de séparation, dépendance affective

DESORGANISE

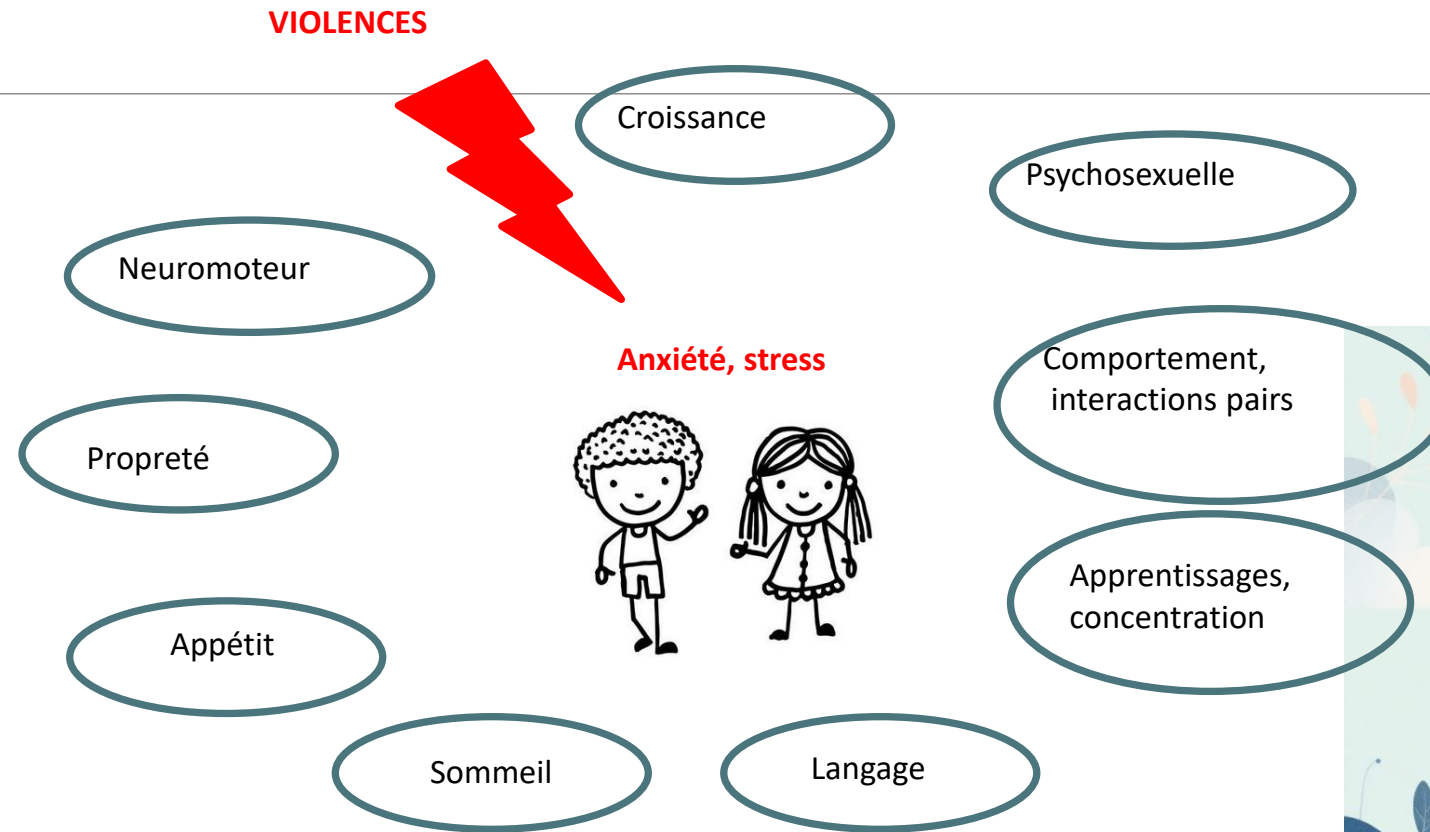
- Violences
- Imprévisibilité
- Réactions excessives
- Enfant : comportements contradictoires, angoisse, dysrégulation émotionnelle

La violence,

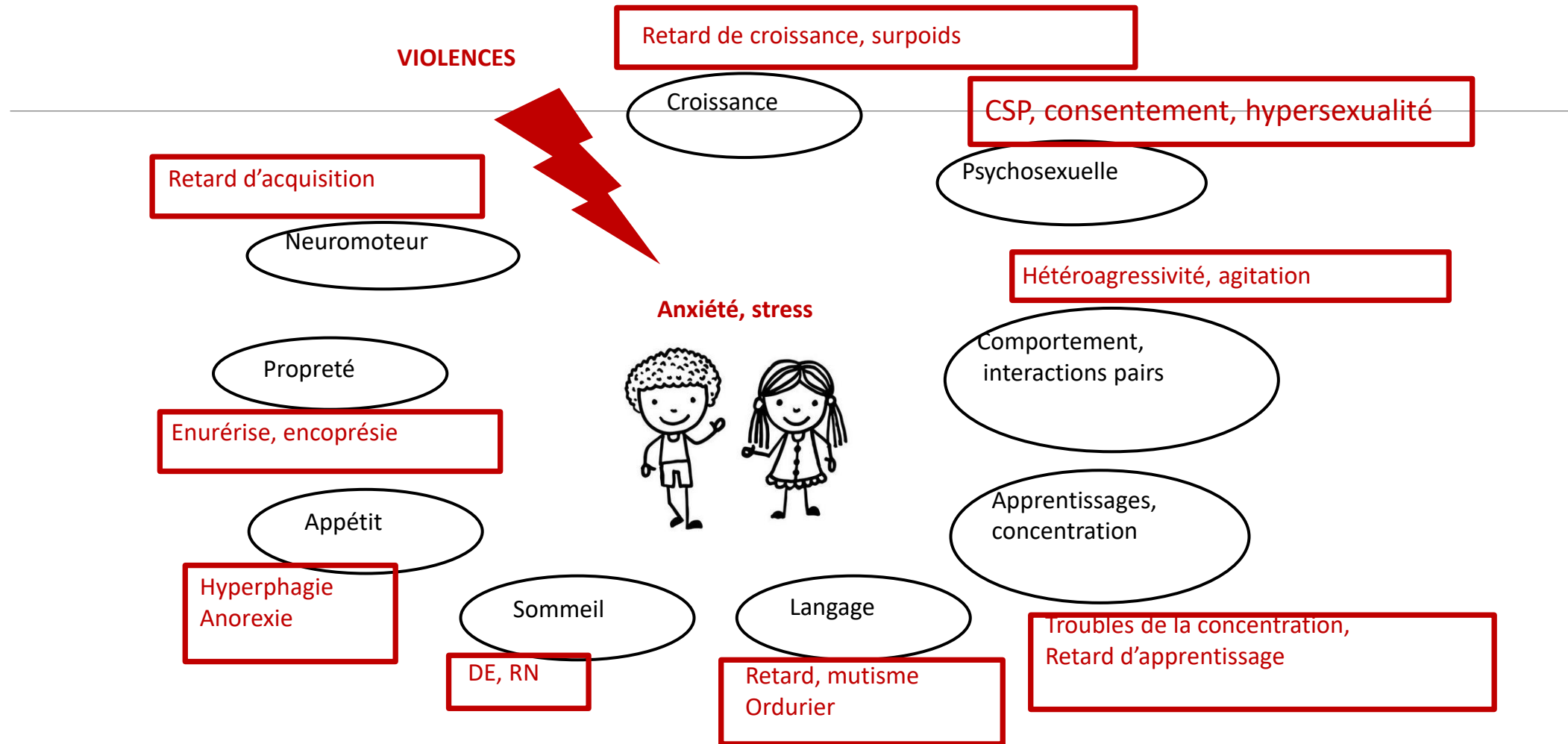


Quels effets?

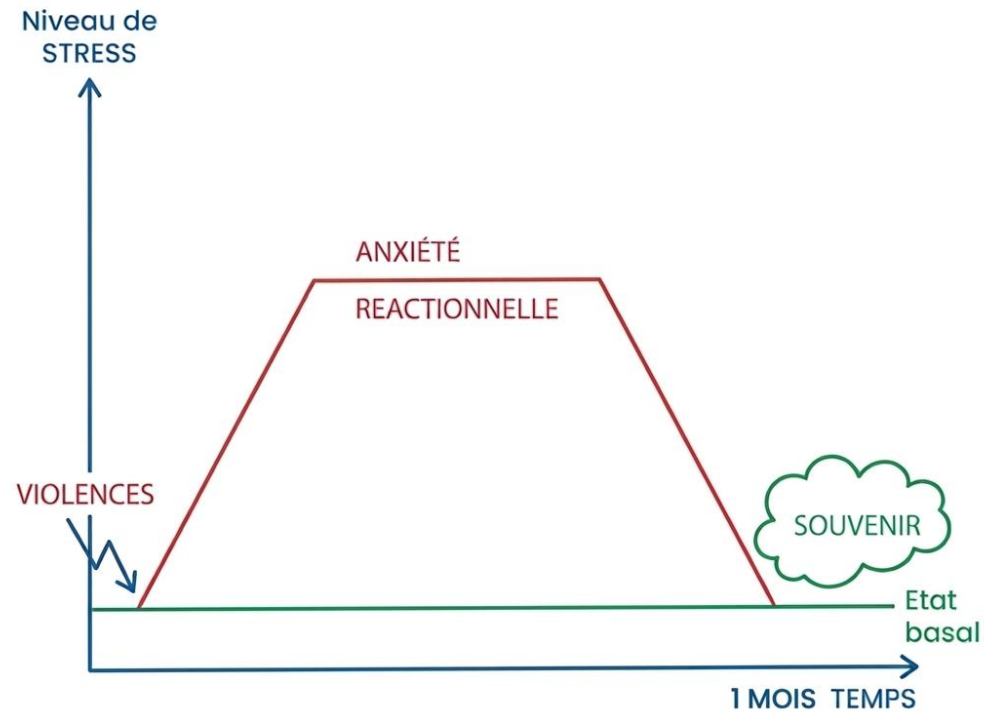
EFFETS SUR LA SANTE



Troubles du développement



GESTION PHYSIOLOGIQUE DU STRESS



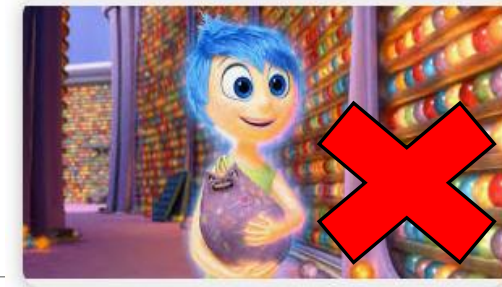
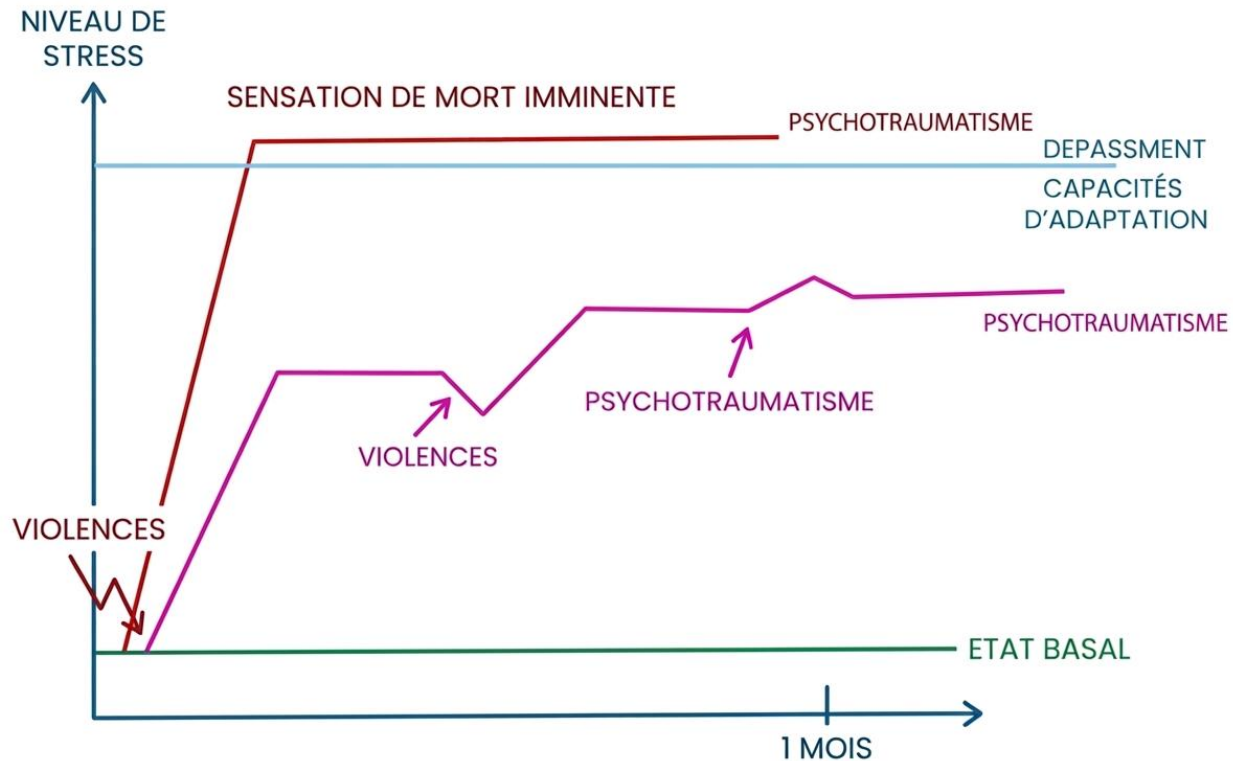
Amygdale

- DANGER
- Emotions

Hippocampe

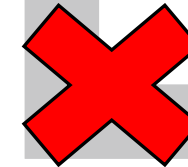
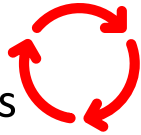
- Souvenirs

STRESS INTENSE ET/OU RÉPÉTÉS



Amygdale

- DANGER
- Emotions



Hippocampe

- Souvenirs

TROUBLES DU DÉVELOPPEMENT

Maintien d'un seuil alerte haut

- Envahissement de la pensée, ruminations, reviviscences
 - Concentration, sommeil, appétit
- Conduites d'évitement
- Hypervigilance
- Modification des habitudes de vie

Donner du sens

- Réexpérimenter : hétéroagressivité, CSP, agitation...

Retard d'acquisition

- Par carences, négligences, manque de disponibilité



EFFET STRESS CHRONIQUE

- Neurologie :
 - hyperréactivité de l'amygdale
 - effet HHS (épigénétique),
 - diminution taille de l'hippocampe
 - Retard maturation du cortex pré-frontal
 - Altération des réseaux neuronaux
 - Effet dur la mémoire : déficit de la mémoire épisodique, fragmentation du souvenir, hypermnésie des aspects négatifs
 - Déficit régulation attention et contrôle émotionnel
- Notion de traumatisme développemental : altération de la construction identitaire et de la perception positive de soi
- Déplacement du curseur, réponse moindre pour un même danger
- Mise en danger « *je rêve de me faire planter* »



ET APRES?

INFORMATION PREOCCUPANTE

- Danger supposé, inquiétude environnement

SIGNALEMENT JUDICIAIRE

- Danger avéré

ON NE DÉNONCE PAS UN PARENT, ON PROTÈGE UN ENFANT!

Que dit la loi ?

- **Article 226-14 du Code Pénal**

- **Permet la révélation d'une information à caractère secret:**

- À celui qui informe les autorités judiciaires, médicales, ou administratives de privations ou de sévices...infligés à un mineur...
- Lorsque la victime est un mineur... son accord n'est pas nécessaire

- **Le doute est suffisant** pour informer les autorités judiciaires ou administratives, le médecin n'a pas à apporter la preuve des mauvais traitements:

- le médecin transmet les éléments qui« lui permettent de présumer que des violences physiques, sexuelles ou psychiques de toute nature ont été commises ».

Que dit la loi ?

- **Article 226-14 du Code Pénal modifié par la loi 2015-1402 du 05/11/2015**

Le signalement aux autorités compétentes effectué dans les conditions prévues au présent article

ne peut engager la responsabilité civile, pénale ou disciplinaire de son auteur,

sauf s'il est établi qu'il n'a pas agi de bonne foi.

Que dit la loi ?

- **Article 223-6 du Code Pénal**

- *Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.*
 - *Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.*
 - *Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende lorsque le crime ou le délit contre l'intégrité corporelle de la personne mentionnée au premier alinéa est commis sur un mineur de quinze ans ou lorsque la personne en péril mentionnée au deuxième alinéa est un mineur de quinze ans.*
-
- ***Obligation de porter assistance à personne en danger***

Que dit la loi ?

- **Code de déontologie médicale**

- Article 43: Le médecin doit être le défenseur de l'enfant s'il estime que l'intérêt de sa santé est mal compris ou mal préservé par son entourage
- Article 44: lorsqu'un médecin constate qu'un mineur est victime de sévices ou de privations, il alerte les autorités judiciaires ou administratives...

Sauf circonstances particulières qu'il apprécie en conscience

Que dit la loi?

Article 40 du code de procédure pénale

Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de [l'article 40-1](#).

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit **est tenu d'en donner avis** sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

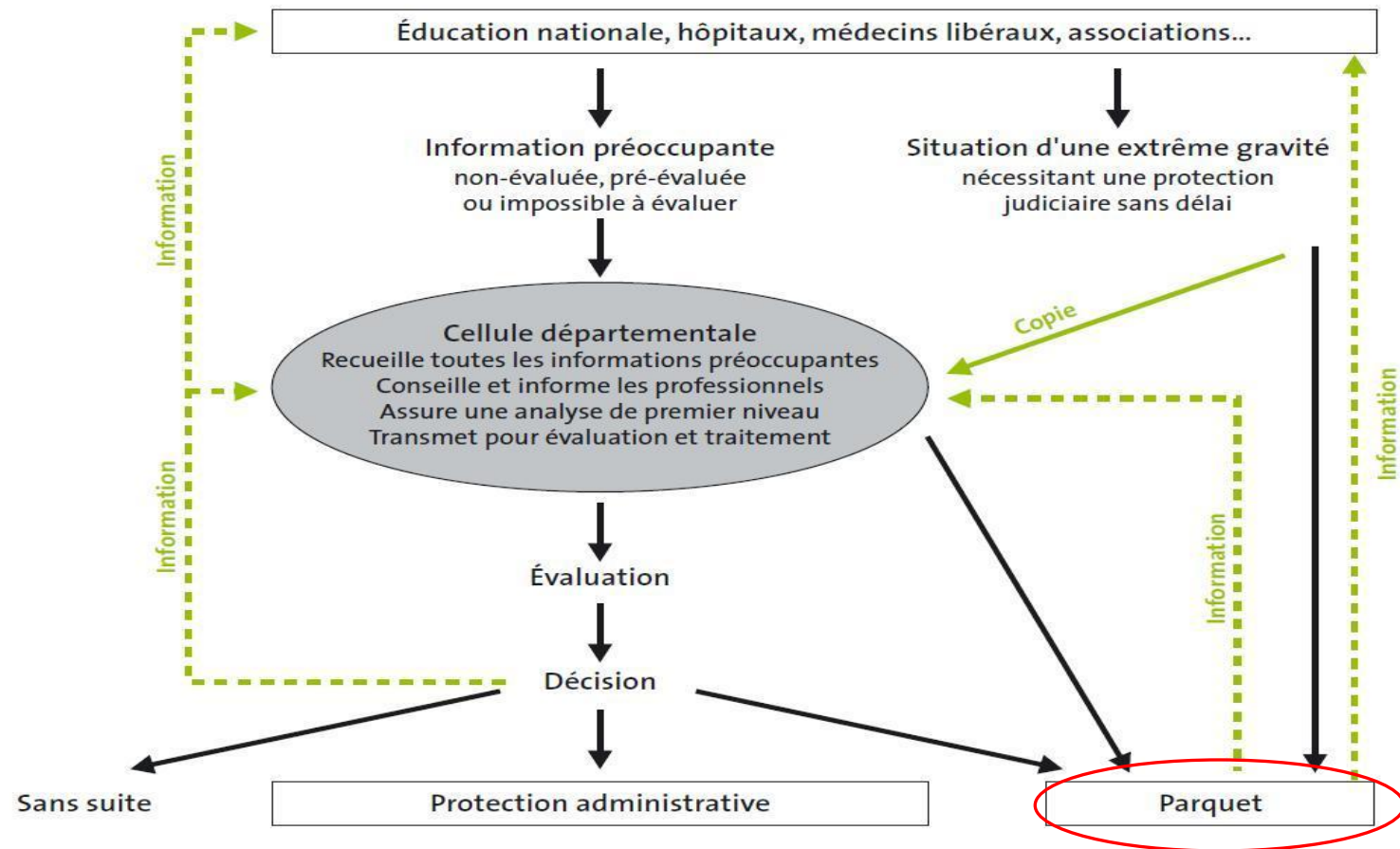
Fonctionnaire = obligation

DANGER SUPPOSÉ

Protection administrative

Information préoccupante

- Transmission centralisée
- CDAS de secteur
- Evaluation médico-sociale de 3 mois
 - Classement
 - Mesures d'aide éducative
 - Aides financières, travailleur familial, aide éducative à domicile
- Impossibilité de contrat avec la famille → Signalement judiciaire



Examen médico-légal sur réquisition

DANGER AVÉRÉ OU ÉCHEC DES MESURES CONTRACTUELLES

Protection judiciaire : Nécessité de protection immédiate

Signalement judiciaire

- Adressé au procureur de la République
- Enquête
- Possibilité de placement

Hospitalisation+++

- Bilans complémentaires
- Evaluation comportement et lien mère-enfant

En pratique en consultation

- Voir l'enfant seul si possible
- Questionnements ouverts
 - Parle-moi de..., dis-moi tout sur
 - Est-ce que quelqu'un t'as déjà fait qqc que tu n'as pas aimé? Qui t'as fait sentir bizarre ou mal à l'aise?
 - Est-ce que quelqu'un t'as déjà fait qqc que tu penses que tu n'étais pas bien?
 - Est-ce que quelqu'un t'as déjà obligé à faire qqc que tu ne voulais pas?
- Concernant les parents
 - Est-ce que papa/maman fait qqc que tu n'aimes pas?
 - Est-ce que papa/maman dit qqc que tu n'aimes pas?
 - Est-ce que papa/maman t'oblige à faire qqc que tu ne veux pas?
- Examen physique :
 - Accès au corps
 - Consentement

En pratique en consultation

Si inquiétudes

- Avis possible UAPED → omnidoc
- CRIP
- CDAS

- IP/SJ

Ressources

- Guide numérique du département

eprredbretagneest

Padlet 

EPRRED Bretagne

Equipe Pédiatrique Régionale
référente Enfance en Danger - CHU
de RENNES et BREST

- EPRRED



GUIDE PRATIQUE POUR LES PROFESSIONNEL·LES, ÉLU·ES, BÉNÉVOLES
Savoir agir face à une situation inquiétante

Ille-et-Vilaine, la vie
à taille humaine



Ressources

Fiches pratiques Signaler Patients en danger - Inter-URPS Bretagne - v1

3 Fiches

PATIENTS MINEURS EN DANGER

Patients en danger
Repérer, Signaler, Orienter

Les **URPS de Bretagne** proposent ces fiches aux libéraux de santé bretons afin de les accompagner à repérer, prévenir et agir auprès des patients en danger.

Fiche REPÉRER
Page 2

Fiche SIGNALER
Page 3

Fiche ORIENTER
Page 4



Site : cliquez ou scannez pour retrouver ces fiches en ligne

Tous liens utiles : cliquez ou scannez pour retrouver tous les liens utiles





Biologistes
Chirurgiens-dentistes
Infirmiers
Masseurs-kinésithérapeutes
Médecins
Orthophonistes
Orthoptistes
Pédicures-podologues
Pharmaciens
Sages-femmes

A RETENIR

- Violence = Antécédent médical! Poser la questions
- Rôle du soignant
- Ecrit = une aide
- Psychoéducation